



### CONFLIT D'INTÉRÊTS - 1665

Jacob COSSARD, procureur fiscal en la justice de Culoison, paroisse de Saint-Maure, demandeur, contre Sébastien RIVIERE, ancien marguillier de l'église et Sébastien LASNIER, prétendu nommé marguillier de ladite église.

Jacob COSSARD prétend être maintenu dans la charge de marguillier.

LASNIER et RIVIERE contestent qu'il ait été régulièrement nommé, et ajoutent « *que le dit COSSARD ne peut ny ne doit estre marguillier, attendu l'incompatibilité qui seroit en ladite charge de marguillier et celle de procureur fiscal de laquelle il est pourveu, se pouvant rencontrer des affaires qui pourroient préjudicier à l'une ou à l'autre* ».

A quoi COSSARD réplique « *que la charge de procureur fiscal n'est point incompatible avec celle de marguillier et qu'il peut faire les fonctions de l'une et l'autre conjointement* ».

relevé par Marie-France FÈVRE



### IL FAUT CLÔTURER LES CIMETIÈRES - 1727

Ordonnance de l'évêque du 6 octobre 1727 pour fermer les cimetières

Il est ordonné de fermer les cimetières de la paroisse de Sainte Maure et de Vanne sa succursale.

Ceux-ci sont ouverts et exposés à « *être profanés par les bestiaux* ». Les habitants ont été rappelés à l'ordre à plusieurs reprises par l'évêché et par leur prieur, afin qu'ils les clôturent.

Puisqu'ils n'obéissent pas, les cimetières seront fermés et interdits à partir de la prochaine Saint Martin (11 novembre). Le curé devra ensevelir les morts dans les cimetières voisins ;

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI  
source : AD Aube G62



### FIN DE CONTRAT POUR LE MAÎTRE D'ÉCOLE - 1728

Révocation du maître d'école le 7 avril 1728

Pierre Nicolas PARISIS continue d'exercer la fonction de maître d'école à Sainte-Maure alors qu'il a été récemment révoqué, ce qui lui a été signifié légalement.

Il doit cesser immédiatement sous peine de poursuites.

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI  
source : AD Aube G62



## PRÊCHE PROPHÉTIQUE - 1728

Le 16 mai 1728, le jour de l'Ascension, le curé SEGUINEAU est monté en chaire et s'empporte contre ses paroissiens qui, selon lui, ne sont pas assez dévoués à leur dieu.

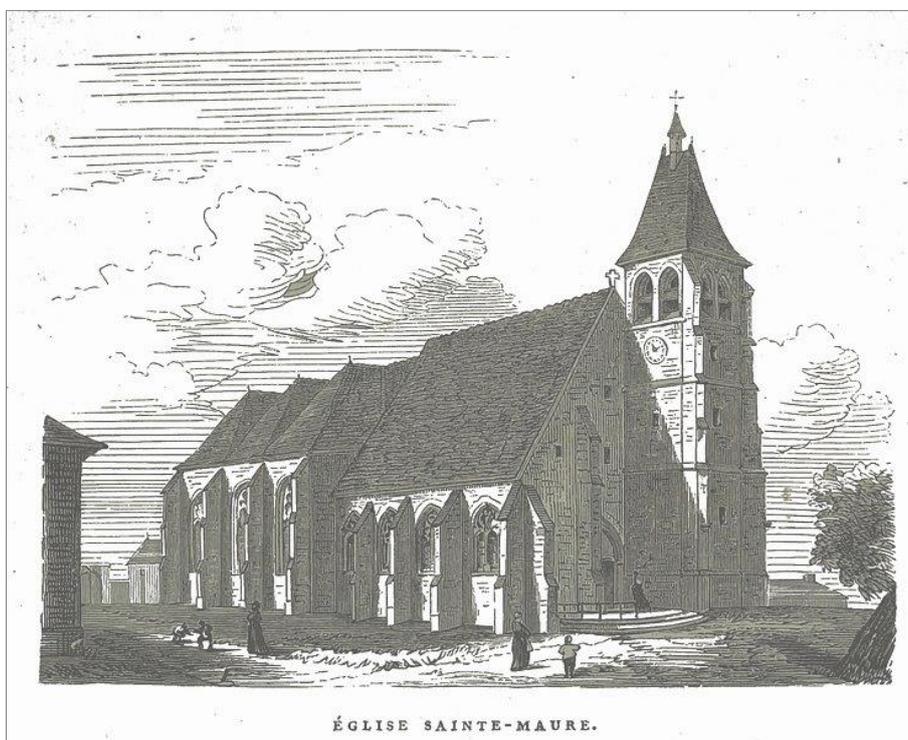
Il menace donc ses ouailles de la colère divine, de toutes les calamités de la terre, s'ils ne rentrent pas dans le droit chemin.

Quelques heures plus tard, le temps se brouille, le tonnerre éclate, des grêlons tombent « aussi gros que des œufs de dinde », dira-t-on. Et, en l'espace de deux heures, détruisent toutes les récoltes de la région.

Les habitants en colère perennent d'assaut le presbytère et le curé n'a que le temps de se sauver par une porte dérobée avant de se faire lyncher. Le curé SEGUINEAU ne reviendra plus jamais dans la paroisse et l'évêque de Troyes frappera la paroisse d'interdit pendant six mois.

relevé par Pierre LAFFITTE

source : documentation personnelle trouvée dans un grenier



gravure de Charles FICHOT